

La concertation avec les partenaires sociaux entre dans sa phase finale. Le gouvernement a posé les jalons de sa réforme idéale. L'Opinion a demandé à sept experts d'analyser les premières pistes

Réforme des retraites : les 10 points de friction

Radiographie

La réforme des retraites est « indispensable », a déclaré ce samedi sur TF1 Emmanuel Macron. **Pour le président de la République, « le seul levier, c'est de travailler plus longtemps ».** « Pour ne pas baisser les retraites et reporter de nouvelles charges sur nos enfants, il faudra faire un effort, progressivement et en tenant compte des parcours de chacun », a-t-il ajouté dimanche dans une interview au *Parisien*. Vendredi, la Première ministre Elisabeth Borne a détaillé dans le même quotidien les grands pans de la réforme qu'elle espère voir aboutir. Les syndicats ont prévu de se réunir ce lundi en fin de journée pour décider de la marche à suivre.

Anne Bayle-Iniguez

A DIX JOURS DE LA PRÉSENTATION du texte sur les retraites, le 15 décembre, l'exécutif sort la Grosse Bertha médiatique : double interview d'Elisabeth Borne et d'Emmanuel Macron au *Parisien* et quelques mots du chef de l'Etat à TF1 au détour de son voyage américain. Les contours de la réforme sont posés ; la volonté de demander à tous un effort partagé affichée ; celle d'éviter un conflit social réaffirmée par une série de promesses distribuées aux partenaires sociaux, mais aussi à la droite, dont l'adhésion à la réforme sera cruciale au Parlement. Passera ? Passera pas ? Sollicités par l'Opinion, experts et économistes analysent la réforme et ses chances de succès.

1. PARTIR À 65 ANS

Pour équilibrer le système, l'exécutif

veut reporter progressivement l'âge de départ de 62 à 65 ans en commençant par les Français nés au second semestre de 1961, qui devront travailler « quelques mois de plus », une temporalité floue qui augure de sérieux échanges. Augmenter les cotisations (plutôt que l'âge de départ) ou baisser les retraites ? C'est « exclu », assure la Première ministre.

Que penser de cet arbitrage ? Philippe Crevet est sceptique sur le choix de la première génération concernée par la retraite à 65 ans. « C'est une posture de début de négociation, je vois mal comment l'exécutif parviendra à déployer sa réforme avant les générations 1962 ou 1963 », juge le directeur du Cercle de l'Épargne. Quant aux autres leviers remisés par la Première ministre, attention aux effets de manche. « Pour réduire le montant des

pensions, pas la peine de baisser de 10 ou 15 points les retraites comme en Grèce ou en Espagne, analyse l'économiste. Il suffit de jouer sans le dire sur la valeur du point des régimes complémentaires ou de sous-indexer les pensions par rapport à l'inflation », comme l'ont fait François Hollande et, en 2019, Emmanuel Macron. Un petit jeu risqué qu'Elisabeth Borne ne semble pas prête à jouer au regard du contexte économique.

2. UN INDEX « SENIORS » POUR TONIFIER L'EMPLOI

Pensé par le ministère du Travail sur le modèle de l'index sur les inégalités hommes-femmes, cet outil censé inciter les entreprises à mieux considérer leurs salariés âgés divise les experts. Certains y voient un gadget inutilisable, d'autres,



Réforme des retraites: les 10 points de friction

●●● Suite de la page 1

comme Thierry Legrand-Browaëys, un atout précieux pour l'emploi. « Les entreprises sont de plus en plus sensibles à la notion de "marque employeur", estime le spécialiste des retraites et des ressources humaines. Elles peuvent s'approprier

cet index s'il contient deux ou trois indicateurs, pas plus. » Elisabeth Borne cite la formation et le recrutement.

Aucune sanction n'est pour l'instant prévue. Outre l'envie de ne pas déplaire au Medef, le gouvernement a probablement en tête les effets de bord de la taxe Delalande, qui pénalisait jusqu'en 2008 les entreprises licenciant leurs quinquagénaires sans vraiment contribuer à de nouvelles embauches ou au maintien en emploi.

3. LE TAUX PLEIN MAINTENU À 67 ANS

On aurait pu penser que moduler l'âge légal de départ aurait un effet sur l'âge d'annulation de la décote (retraite à taux plein sans le nombre de trimestres requis). Mais, à la recherche de consensus, le gouvernement a choisi d'augmenter la borne d'âge basse sans toucher à la borne haute, déjà repoussée de 65 à 67 ans par Nicolas Sarkozy. La Première ministre a présenté cet arbitrage comme une mesure de justice pour les femmes, aux carrières plus hachées que celles des hommes. « C'est surtout le prix à payer pour éviter la gronde syndicale », constate un fin connaisseur du dossier.

4. LA PÉNIBILITÉ REVISITÉE

C'est la grosse épine du dossier et l'un des noeuds de négociation les plus serrés, tant la CFDT en fait sa marque de fabrique. Que faire du compte pénibilité ? L'amender ? Le supprimer ? Plutôt que d'aborder le problème en frontal, le gouvernement a choisi une autre voie : proposer de transformer les points récoltés pour certaines heures travaillées (nuit, en alternance, emploi répétitif, exposition au bruit, aux températures extrêmes, milieu hyperbare) en congés de reconversion.

« Il est demandé à tous les Français de travailler plus longtemps mais certains, exposés à des facteurs de pénibilité, ne le pourront pas au-delà d'un certain âge pour des raisons médicales, rappelle Thierry Legrand-Browaëys. C'est donc une idée judicieuse qui permet de suivre cette logique tout en se rapprochant des positions de la CFDT. »

L'économiste Henri Sterdyniak ne partage pas cet avis. « Reconnaître la pénibilité, c'est admettre que maçon est un métier intrinsèquement pénible mais que secrétaire de direction à la SNCF ne l'est pas. La Première ministre se contente de proposer d'améliorer un système qui marche mal. Les syndicats ne marcheront pas. »

5 LES CARRIÈRES LONGUES

DÉPOUSSIÉRÉES

Précieuses pour la CFDT, les carrières longues vont subir un petit lifting mais seront maintenues. Près d'un départ sur quatre à la retraite est lié à l'activation de ce dispositif, qui permet aux assurés de partir avant 60 ou 62 ans s'ils ont commencé à travailler respectivement avant 16 ou 20 ans. En 2019, 128 000 salariés du secteur privé, pour l'essentiel ouvriers, en ont bénéficié pour un coût de 5,9 milliards d'euros.

Quel sera l'effet domino du report de l'âge légal à 65 ans ? « Il faut s'attendre à un très gros débat sur ce sujet qui joute celui de la pénibilité, anticipe Philippe Crevel. Même si Elisabeth Borne dit vouloir "assouplir" le dispositif, le départ à 60 ans en carrière longue devrait logiquement être repoussé de deux ou trois ans. Ça ne passera pas. »

6. DURÉE DE COTISATION : LE CONGÉ PARENTAL, OUI, LES JOBS D'ÉTÉ NON

Casse-tête technique à venir en bonus aux discussions sur les carrières longues ! Le congé parental ouvre droit à une majoration de la pension de retraite égale à la durée du congé mais ne permet pas de bénéficier d'un départ anticipé. Elisabeth Borne veut changer cela. En reprenant une idée longuement travaillée par le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye, le gouvernement fait un nouveau geste compensatoire vers les syndicats.

En revanche, la prise en compte des jobs d'été dans le calcul de la durée de cotisation des carrières longues pourrait passer à la trappe. Actuellement, valider un trimestre réclame d'avoir gagné l'équivalent de 150 smic horaire par an, soit 1585 euros par trimestre. Le calcul se faisant sur un an, les « petits jobs » sont pénalisés contrairement aux « gros » saisonniers. Certains sont pénibles, d'autres beaucoup moins. L'exécutif veut faire le tri dans tout cela, avec le risque de chatouiller inutilement les syndicats sur un petit pan de la réforme.

7. DOPER LA FIN DE CARRIÈRE

« Simplifier » la retraite progressive (cumul d'un salaire à temps partiel et d'une partie de la pension) et l'ouvrir aux fonctionnaires ? Une idée qui laisse les experts sceptiques. Bruno Chrétien, président de l'Institut de la protection sociale (IPS), et Henri Sterdyniak sont formels : dans l'esprit des Français, la retraite, ce n'est jamais à moitié. On ne s'embarrasse pas d'un dispositif opaque pour quelques euros de plus.

C'est ce qui explique que la retraite progressive ne concerne que 22 000 personnes.

Vincent Touzé (Observatoire français des conjonctures économiques) est moins catégorique : « C'est un bon moyen de contrer l'obsolescence programmée du travail, spécialement dans la fonction publique, où des enseignants, des médecins, partent parfois contre leur gré. » C'est aussi une fleur aux fonctionnaires, que l'Etat entend ménager, et une réponse au besoin de main-d'œuvre.

8. LE MINIMUM DE PENSION À 1200 EUROS

L'exécutif allonge de 100 euros sa promesse initiale. A priori, aucun syndicat ne peut être contre, mais tout l'enjeu sera de définir qui peut y prétendre. Elisabeth Borne semble préférer une logique de flux progressif pour les Français concernés « quand la réforme entrera en vigueur » et non ceux qui bénéficient déjà du minimum de pension.

Philippe Crevel et Bruno Chrétien se méfient de l'effet de seuil au regard du montant de la pension moyenne des Français, de 1 400 euros net par mois. « Cette mesure dévitalise la notion de travail et participe de la réduction des classes moyennes », déplore ce dernier, qui craint que cette générosité ne soit compensée par davantage de pression fiscale.

9. LES CATÉGORIES ACTIVES, CONCERNÉES MAIS PAS TROP

Autre mécanisme qui permet un départ anticipé à 57 ans dans le public, les catégories actives concernent 765 000 agents, dont deux tiers travaillent à l'hôpital. L'exécutif a promis de les préserver mais Elisabeth Borne, souhaitant embarquer tous les Français dans la réforme, juge que « toutes les catégories professionnelles » doivent travailler davantage. Où placer le curseur ? « Le gouvernement est sur la ligne sarkozyste de la "convergence dans la différence", analyse Philippe Crevel. Vu la sensibilité du sujet, la négociation va se faire pied à pied. »

10. LES RÉGIMES SPÉCIAUX ÉPARGNÉS

La réforme, grâce à la clause du grand-père, ne concernera que les nouveaux entrants. Ce faisant, le gouvernement tente d'apaiser les esprits et de s'épargner une grève de la RATP.

Mais, indique Nicolas Marques, il commet l'erreur de s'attaquer au régime spécial de la

Banque de France. « On est censés régler le problème des retraites, pas démanteler les régimes qui marchent ! s'agace le directeur général de l'institut économique Molinari. Qu'Elisabeth Borne cherche à éteindre ce régime intégralement provisionné et rentable est saisissant. Si les retraites de l'Etat étaient gérées comme celles de la Banque de France, cela générerait d'après nos calculs 53 milliards d'euros d'économies par an. »

« La Première ministre devrait arriver à ses fins mais elle va laisser une fracture indélébile entre les travailleurs concernés par ces régimes, conclut Henri Sterdyniak. Les jeunes seront indifférents au sort des seniors vu qu'ils n'auront pas les mêmes avantages. Cela augure de difficultés sociales en interne et d'attractivité de recrutement en externe. »

@anne_bayle 



Elisabeth Borne, souhaitant embarquer tous les Français dans la réforme, juge que « toutes les catégories professionnelles » doivent travailler davantage.

SIPA PRESS